Publié le : 11/06/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200056737-20260408-2026_11-DE

CCAS EHPAD Résidence du Prieuré Jugon les Lacs

☎ : 02.96.31.68.68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNE NOUVELLE

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à dix- huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à l'EHPAD de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents : Messieurs : MENARD, MOISAN, ORVEILLON
Mesdames : AOUTIN, BRIVE, CARRO, LEHARDY, TARDY

Absents Excusés : Mesdames GESRET, LENOIR, NIQUETTE, ROCHEFORT
Messieurs CARDIN, CLEMENT, PLESTAN,

Secrétaire de séance : Madame CABARET

2026-011- TARIFS JOURNALIERS EHPAD 2026

Monsieur le Président présente les tarifs journaliers applicables à compter du 1er avril 2026 conformément à l'arrêté de tarification du Conseil Départemental en date du 26 février 2026 :

Tarifs HEBERGEMENT :

Prix de journée T1 BIS	65.42 €
Hébergement temporaire	65.84 €
Prix de journée T2 couple	56.92 €

Tarifs DEPENDANCE :

Gir 1 et 2	22.78 €
Gir 3 et 4	14.45 €
Gir 5 et 6 appelés « talon »	6.16 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'appliquer ces tarifs.

Le Président du CCAS
Eric MOISAN, Maire

P/O M MENARD, Vice-Président

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE MAIRIE JUGON-LES-LACS - 22270 -

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE MAIRIE JUGON-LES-LACS - 22270 -